



Université des Sciences
Juridiques et Politiques
de Bamako



Federal Foreign Office



Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

APPEL A COMMUNICATIONS

**FINANCEMENTS INNOVANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
ENJEUX, PERSPECTIVES ET RÔLE DE L'ÉVALUATION**

Dakar, du 5 au 7 novembre 2024

01. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le contexte de la mondialisation, particulièrement après la COVID-19, les collectivités territoriales sont confrontées à de nombreux défis sur les plans social, politique, économique et technologique. Les collectivités territoriales sont de nos jours confrontées à un double défi en matière de durabilité financière. D'une part, elles doivent gérer des budgets de plus en plus limités en raison de la réduction des dotations de l'État et des contraintes budgétaires globales. D'autre part, elles sont tenues de répondre aux besoins croissants de leurs citoyens, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Face à ces défis, il existe des enjeux liés à la mobilisation des ressources dans un contexte de raréfaction de celles-ci (Gilles, 2012). Ces enjeux et défis nécessitent une réflexion approfondie sur les opportunités liées au financement des collectivités territoriales. En adoptant des approches novatrices, les collectivités territoriales peuvent, en fonction de leurs réalités locales, explorer des financements alternatif (Doucouré, 2021; Gilles, 2012; Andersson, 2023).

Les financements alternatifs innovants offrent aux collectivités une plus grande autonomie et une marge de manœuvre accrue par rapport aux financements traditionnels. Ils peuvent souvent favoriser des projets alignés avec les objectifs de développement durable, en soutenant des initiatives écologiques ou sociales en vue d'une innovation dans la gestion publique et la modernisation des infrastructures. Face au manque de ressources publiques provenant de l'État central, les collectivités doivent moderniser la mobilisation des ressources de financement.

Ces financements constituent des mécanismes qui se distinguent des sources de financement traditionnelles, telles que les dotations de l'État ou les emprunts classiques. Ils peuvent prendre diverses formes, comme les partenariats public-privé, le financement participatif, les obligations vertes, les taxes locales innovantes, ou encore l'utilisation de fonds internationaux. Pour cela, les collectivités peuvent s'orienter vers des programmations financières en vue d'une rationalisation des dépenses locales (Conan, 2023), ou en s'engageant davantage dans l'élaboration de budgets verts locaux (Lamure-Guigard, 2024) ou encore dans les partenariats public-privé (Angles, 2012 ; de Brux et Marty, 2016 ; Diop, 2014 ; Hoorens et Peretti, 1995 ; Louis, 1995) bien que ces derniers soient critiqués par certains auteurs (Conrad et Dessus, 2013 ; Jouve, 2023). Ces mécanismes de financement innovants

peuvent rendre les collectivités plus résilientes en période de crise financière. Comme le souligne Le Gand (2012) dans le contexte français, les collectivités territoriales sont confrontées à des défis complexes en matière de financement dans un contexte économique difficile. Ces défis ont d'importantes implications sur leur capacité à investir dans des projets publics et à maintenir un niveau de service adéquat pour les citoyens. Toutefois, pour assurer une gestion financière saine, il est également important pour les collectivités d'adopter une approche d'évaluation de leurs performances financières afin de garantir davantage de responsabilité et de transparence dans l'administration publique (Zafra-Gómez et al., 2009).

C'est dans un contexte de défis et d'enjeux majeurs liés à la mobilisation des ressources par les collectivités que ce colloque annuel international est organisé. Il vise à rassembler des professionnels, des autorités politiques, des membres de la société civile, des Organisations Non Gouvernementales et des universitaires. Après Niamey en 2019 et 2022, Bamako en 2020 et 2023, et Dakar en 2021, c'est à nouveau à Dakar qu'aura lieu, en 2024, la sixième édition du colloque annuel sur la Décentralisation et la Gouvernance Locale.

Cette édition du colloque scientifique international du CEGLA se tiendra dans un contexte international complexe et multidimensionnel, marqué par des défis mondiaux tels que le changement climatique, les pandémies, les conflits géopolitiques, et les crises économiques. Ces facteurs influencent profondément les relations internationales, tandis que l'interdépendance économique et la mondialisation renforcent les échanges culturels et commerciaux, malgré les défis en matière de sécurité et de développement durable.

En Afrique, le continent, en pleine transformation, fait face à des défis tels que la pauvreté, les conflits politiques, le sous-développement et les problèmes de santé publique. Malgré cela, l'ascension des économies africaines, l'augmentation de la jeunesse et de la classe moyenne, ainsi que l'intégration régionale sont des indicateurs positifs. Néanmoins, les enjeux liés à la gouvernance, aux droits humains, à l'éducation et à la santé demeurent critiques. Dans la région du Sahel, la situation est exacerbée par l'instabilité politique, les conditions climatiques difficiles, la présence de groupes extrémistes, et les conflits intercommunautaires. Les problèmes environnementaux, tels que la désertification et le manque d'eau, agissent comme catalyseurs des difficultés socio-économiques.

Dans un tel contexte, il est crucial que les collectivités territoriales développent des stratégies innovantes pour la mobilisation des ressources, afin de garantir une durabilité financière, économique et sociale.

02. OBJECTIF DU COLLOQUE

L'objectif de ce colloque est de réunir des universitaires, des professionnels, ainsi que des partenaires techniques et financiers engagés dans le processus de décentralisation en Afrique. L'accent sera mis sur l'analyse critique des modèles de financement traditionnels, particulièrement dans le contexte actuel de raréfaction des ressources publiques. Le but est de dégager des enseignements pertinents et de formuler des recommandations stratégiques visant à renforcer et améliorer la situation financière des collectivités territoriales.

03. PUBLIC CIBLE

En 72 heures, le colloque rassemblera des personnalités éminentes issues du monde politique et universitaire, des praticiens, ainsi que des experts représentant des institutions nationales et internationales. Y participeront également des partenaires institutionnels, techniques et financiers activement engagés dans le domaine de la décentralisation. Cette rencontre vise à favoriser un échange riche et constructif entre les différents acteurs clés de ce secteur.

04. LES THEMATIQUES

En effet, l'importance des financements alternatifs innovants en situation de raréfaction des ressources publiques conduit à un certain nombre de questionnement. Quels sont les principaux enjeux associés à l'adoption de financements innovants par les collectivités territoriales ? Comment les différents types de financements innovants, tels que le financement participatif et les obligations vertes, transforment-ils la nature du financement des projets publics ? Quels sont les principaux défis rencontrés par les collectivités territoriales lors de l'adoption de financements innovants et comment peuvent-ils être surmontés ? Comment l'évaluation des performances financières peut-elle contribuer à la réussite des initiatives de financement innovant ? Comment les financements innovants peuvent-ils favoriser la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local ?

Ces questionnements peuvent aider à explorer plus profondément les divers aspects du thème, en mettant en lumière les défis, les opportunités, et l'importance de l'évaluation dans

le contexte des financements innovants des collectivités territoriales. Dans ce sillage, le Comité Scientifique encourage les soumissions dans les domaines suivants :

- **Partenariat Public-Privé** : Approfondissement des connaissances sur les modèles de partenariat et leur application pour le financement des collectivités territoriales. Cela peut élargir la compréhension des stratégies de collaboration entre le secteur public et privé.
- **Coopération Décentralisée** : Exploration des mécanismes et des avantages de la coopération entre différentes échelles de gouvernance, un sujet crucial pour le développement territorial.
- **Financement Climat** : Compréhension de la manière dont les collectivités peuvent mobiliser des fonds pour des initiatives liées au climat, alignant ainsi les stratégies financières avec les impératifs environnementaux.
- **Financement Participatif** : Exploration des méthodes innovantes de financement collectif, pertinentes pour mobiliser les ressources dans un contexte de gouvernance locale.
- **Mobilisation des Ressources Locales** : Étude des stratégies efficaces pour générer des revenus au niveau local, un aspect clé de l'autonomie financière des collectivités.
- **Responsabilité Sociétale d'Entreprise** : Comprendre comment les entreprises peuvent contribuer au développement territorial à travers leurs politiques de responsabilité sociétale.
- **Rôle de l'Évaluation** : Examiner l'importance de l'évaluation dans la gestion des projets de financement et le suivi de leur impact, un élément crucial pour la réussite des initiatives.
- **Développement Durable** : Discussion sur l'alignement des stratégies de financement avec les objectifs de développement durable, vital pour garantir un avenir viable.
- **Résilience et Autonomie des Territoires** : Compréhension des moyens par lesquels les collectivités peuvent renforcer leur résilience et autonomie, face aux défis économiques et environnementaux.
- **Marketing Territorial** : Exploration des stratégies de marketing pour promouvoir les territoires et attirer les investissements, essentiel pour le développement régional.

- Autres Thématiques Connexes : Ouverture sur d'autres aspects innovants des financements territoriaux, offrant une vue globale et des innovations de ruptures concernant la gestion et le développement des collectivités en Afrique.

05. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Angles, B. (2012). Les partenariats public-privé: L'avenir du financement des infrastructures. *Revue d'économie financière*, 108(4), 221-230. <https://doi.org/10.3917/ecofi.108.0221>
2. Conan, M. (2023). La programmation financière des collectivités territoriales par l'État. *Gestion & Finances Publiques*, 2(2), 32-38. <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2023-2-page-32.htm>
3. Conrad, C., & Dessus, D. (2013). Position. Les partenariats public-privé, une bombe à retardement. *Esprit*, Janvier(1), 5-8. <https://doi.org/10.3917/espri.1301.0005>
4. de Brux, J., & Marty, F. (2016). Les partenariats public-privé institutionnalisés : Intérêts, limites et risques d'une structure hybride public-privé. *Revue française d'administration publique*, 157(1), 223-238. <https://doi.org/10.3917/rfap.157.0223>
5. Diop, M. (2014). Le partenariat public-privé : Une alternative à l'aide publique au développement ? L'exemple des services urbains d'eau au Sénégal. *Mondes en développement*, 165(1), 79-92. <https://doi.org/10.3917/med.165.0079>
6. Doucouré, B. (2021). Fonds miniers volontaires et développement communautaire au Sénégal : Quelle place et quels rôles pour la démocratie délibérative et participative ? *African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie*, 25(1), Article 1. <https://www.ajol.info/index.php/asr/article/view/246710>
7. Gilles, W. (2012). Les financements alternatifs des collectivités territoriales. *Revue française d'administration publique*, 144(4), 929-941. <https://doi.org/10.3917/rfap.144.0929>
8. Hoorens, D., & Peretti, M.-P. (1995). Les collectivités locales et le partenariat public-privé : La logique financière. *Revue d'économie financière*, 89-105. <https://www.jstor.org/stable/42905495>
9. Jouve, D. (2023). L'intérêt et les limites des partenariats public-privé pour le financement des dispositifs innovants. *Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM)*, 38(3), 61-67. <https://doi.org/10.3917/jdsam.233.0061>

10. Lamure-Guigard, L. (2024). Le budget vert local, un outil de financement de la transition écologique ? *Gestion & Finances Publiques*, 7(1), 36-42.
<https://doi.org/10.1684/gfp.2024.1.006>
11. Le Gand, P. (2012). Crise financière et ressources des collectivités territoriales. *Revue française d'administration publique*, 144(4), 943-951.
<https://doi.org/10.3917/rfap.144.0943>
12. Louis, P. (1995). Partenariat public-privé et management des collectivités territoriales. *Revue d'économie financière*, 333-338. <https://www.jstor.org/stable/42905526>
13. M. Andersson, L. (2023). Les agences de financement des collectivités locales nordiques : Leur influence sur l'AFL. *Gestion & Finances Publiques*, 1(1), 69-73.
<https://doi.org/10.3166/gfp.2023.1.013>
14. Zafra-Gómez, J. L., López-Hernández, A. M., & Hernández-Bastida, A. (2009). Evaluating financial performance in local government: Maximizing the benchmarking value. *International Review of Administrative Sciences*, 75(1), 151-167.
<https://doi.org/10.1177/0020852308099510>

06. MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À COMMUNICATIONS

Les soumissions de projets de communication, d'une longueur maximale de 2 à 3 pages, rédiger en Times New Roman, interligne 1,5, pas d'espacement avant les paragraphes et doivent respecter le format suivant.

Première page :

- Titre de la communication.
- Nom(s) de l'auteur(s).
- Adresse(s) postale(s) et électronique(s) de l'auteur ou des coauteurs (en cas de coauteurs, veuillez souligner le nom de l'auteur correspondant).
- Organisme d'appartenance de l'auteur ou des auteurs.

La proposition de communication doit inclure les éléments suivants :

- Exposé succinct de la problématique et de son enjeu.
- Pour les communications relevant du thème principal du colloque, indication du numéro du thème et explication de son lien avec la problématique abordée.

- Présentation de l'originalité de la communication, en la contextualisant au sein de la littérature existante.
- Nature de la communication (théorique, empirique).
- Démarche méthodologique, incluant les sources et les outils utilisés.
- Bibliographie sélective comportant 5 à 10 références.

Les projets doivent être envoyés exclusivement par voie électronique, au plus tard le 30 mai 2024, à l'adresse suivante : Cegladakar@gmail.com et colloquecegla2024@gmail.com

Pour plus d'informations, merci de consulter le site internet du colloque : digiface.org/colloque-de-dakar-2024 et/ou le site du CESAG : cesag.sn

Les propositions seront évaluées et sélectionnées par un conseil scientifique composé d'éminents professeurs. Les actes du colloque seront publiés auprès de L'Harmattan Sénégal.

07. CALENDRIER

- 30 mai 2024 : date limite de réception des projets de communication
- 30 juin 2024 : réponse du comité scientifique aux auteurs
- 1^{er} septembre 2024 : ouverture des inscriptions
- 30 septembre 2024 : date limite de dépôts des textes définitifs
- 15 octobre 2024 : clôture des inscriptions
- 5, 6 et 7 novembre 2024 : Colloque

Universitaires, Professionnels des collectivités, Cadres des administrations publiques et parapubliques, Consultants indépendants, Autorités publiques, vous y êtes tous cordialement attendus

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

1. Pr Mouhamadou Bachir WADE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Secrétaire Permanent du DECOFI ; Président
2. Pr Amadou Lamine DIA, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), UCAD, Dakar
3. Pr Ewald EISENBERG, coordonnateur général du projet CEGLA, Université des Sciences Appliquées de Kehl (Allemagne) ;
4. Pr Augustin Adja ANASSE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ;
5. Pr Adama DIAW, Professeur des Universités, Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal) ;
6. Pr Bassirou TIDJANI, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Ecole Supérieures Polytechnique, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, (Sénégal) ;
7. Pr Yvon PESQUEUX, Conservatoire national des arts et métiers (France) ;
8. Pr Jean François CASTA, Professeur Émérite, Université Paris Dauphine (France) ;
9. Pr Alou Mahamane TIDJANI, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Président du comité scientifique, 2019, Université Abdou Moumouni (Niger) ;
10. Pr Ibrahima DANKOCO, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, (Sénégal) ;
11. Pr Moussa ZAKI, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal)
12. Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université de Parakou (Benin) ;
13. Pr Balibié Serge Auguste BAYALA, Professeur Titulaire des Universités (CAMES),
14. Pr Boubacar BAIDARI, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université Abdou Moumouni, (Niger)
15. Pr Rosaline Dado WOROU Épse HOUNDEKON, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Directeur Général du CESAG, Dakar
16. Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), USJP, Mali
17. Pr Birahim GUEYE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal) ;
18. Pr Fatou DIOP SALL, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Ecole Supérieures Polytechnique (ESP)- Université Cheikh Anta Diop de Dakar, (Sénégal) ;

19. Pr Hervé NDOUME ESSINGONE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université du (Gabon) ;
20. Pr Nadédjo BIGOU LARE, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université de Parakou (Benin) ;
21. Pr Alain KENMOGNE SIMO, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université de Yaoundé (Cameroun) ;
22. Pr Zakaria KAKA, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université de Bamako (Mali) ;
23. Pr Simen NANA, Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Ecole Supérieures Polytechnique (ESP)- Université Cheikh Anta Diop de Dakar, (Sénégal)
24. Pr Harouna DIALLO, Maître de conférences agrégés des Universités (CAMES), USJP, Mali
25. Pr Mady KOANDA, Maître de Conférence Agrégé des Universités (CAMES), Université de Ouaga II (Burkina Fasso)
26. Pr Bertin CHABI, Maître de conférences agrégés des Universités (CAMES), Directeur de la Formation, Point Focal CEGLA, CESAG (Sénégal), Secrétaire du comité.